

J'ACCÈDE AUX SERVICES DE SOINS SPÉCIALISÉS

avec le **TRANSPORT SOLIDAIRE**

Bassin de vie de la Viadène : Campouriez,
Florentin-La-Capelle, Huparlac,
Montézic, Saint-Amans-des-Côts,
Saint-Symphorien-de-Thénières

vers
**RODEZ,
AURILLAC,
SAINT-FLOUR**

Mise à jour
NOVEMBRE 2024



Règlement de service et documents à retrouver :

- auprès de la **conseillère France services**  **France services**
- en ligne sur **www.ccacv.fr**
- ou sur l'application gratuite  **IntraMuros**



Qu'est-ce que le **transport solidaire** ?

Le Transport Solidaire est un **service de transport public** pour aider des personnes qui rencontrent des difficultés de transport ou qui ne peuvent pas se déplacer par leurs propres moyens, temporairement ou définitivement, pour accéder à des services de soins spécialisés (ophtalmologue, dermatologue...)

Au titre des mobilités, le transport solidaire vient **en complément des solutions déjà existantes**, en particulier des transports sanitaires pris en charge par la CPAM. Le transport solidaire s'adresse à un public spécifique, sur critères.



Les destinations desservies sont les **services de soins spécialisés** de :

Aurillac, Rodez, Saint-Flour



Qui peut en bénéficier ?

Cette offre de service s'adresse aux publics qui répondent aux **3 critères** suivants.

Critère n° 1

- Être habitant au titre de **résident principal** dans l'une des 6 communes du bassin de vie de la Viadène : Campouriez, Florentin-la-Capelle, Huparzac, Montézic, Saint-Amans-des-Côts, Saint-Symphorien-de-Thénières.

et

Être **majeur**.



Critère n° 2

- Être âgé de plus de 65 ans

- ou** Être bénéficiaire **de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA)** établie par un travailleur social / référent personne âgée du Département, ou pouvant justifier **d'un Groupe Iso-Ressources (GIR) compris entre 1 et 4** (classement de la dépendance établi par le médecin-traitant).
- ou** Être en **situation de handicap**. Les véhicules ne sont pas nécessairement adaptés pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR).
- ou** Être bénéficiaire des **minimas sociaux** : Revenu de Solidarité Active (RSA), Allocation Supplémentaire d'Invalidité (ASI), Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA).

Critère n° 3

- Être un **ménage aux revenus très modestes ou modestes** selon la grille de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), voir le Revenu Fiscal de Référence en pages 1 et 3 de l'avis d'imposition.

NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE	MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES
1	17 009 €	21 805 €
2	24 875 €	31 889 €
3	29 917 €	38 349 €
4	34 948 €	44 802 €
5	40 002 €	51 281 €
par personne supplémentaire	+ 5 045 €	+ 6 462 €

Ci-contre : plafonds de ressources établis par l'ANAH - version de juillet 2024



Combien ça coûte?

- **15 € (aller/retour)** pour les ménages aux revenus très modestes*.
- **25 € (aller/retour)** pour les ménages aux revenus modestes*.

Tarifs réduits de 5 € en cas de groupage. L'accompagnement est gratuit pour les accompagnateurs dont la présence est justifiée par avis médical.

* Selon la grille de l'ANAH



Comment accéder au service ?



France services

1) Inscription annuelle (pour 5 trajets dans l'année) sur la base d'un dossier réalisé avec la conseillère France services. Cette demande d'inscription peut être effectuée par téléphone **tous les matins du lundi au vendredi, de 9h à 12h** au **06 31 92 65 43**.

2) Réservation du déplacement. **Pensez à anticiper :** la réservation s'effectue par téléphone auprès de la conseillère France services : **06 31 92 65 43**, au plus tard 6 jours ouvrés (du lundi au vendredi, hors jours fériés) avant le déplacement. L'annulation peut se faire jusqu'à 2 jours ouvrés avant le jour de déplacement.
> **En cas d'indisponibilité,** joindre le standard de la Communauté de Communes Aubrac Carladez Viadène au 05 65 66 19 87.



Les déplacements peuvent se planifier **du lundi au vendredi, de 7h00** (première prise en charge possible au domicile) à **19h00**.

ACV
Communauté de Communes
Aubrac Carladez Viadène

Tims
Pour une mobilité durable et inclusive



Cette action est financée dans le cadre **programme TIMS** (Territoire Inclusion Mobilité et Sobriété), qui accompagne les acteurs locaux proposant sur leur territoire des solutions de mobilité à faibles impacts environnementaux, accessibles à tous et en particulier aux personnes à faibles revenus ou éloignées des solutions de mobilité. La Communauté de Communes Aubrac Carladez Viadène est lauréate de ce programme national.

